

« Tous les enfants peuvent être "heureux d'apprendre" !
Et les adultes, heureux de les accompagner sur ce chemin ! »

Catherine Gueguen : « Heureux d'apprendre à l'école : comment les neurosciences affectives et sociales peuvent changer l'éducation » (Edition Les Arènes).

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS L'ÂGE DE 3 ANS



Depuis le 28 juillet 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de trois ans.

Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée.

L'obligation porte sur l'instruction et non sur la scolarisation ce qui ne remet pas en cause le choix offert aux parents d'opter pour une instruction à domicile.

L'ASSIDUITÉ



L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle si les parents demandent un aménagement du temps de scolarisation de leur enfant. Un document spécifique, révisable à chaque période est à remplir par les parents pour faire la demande de cet aménagement.

Il est souhaitable de viser une adaptation souple et progressive en réponse aux besoins de chaque enfant sans perdre de vue une fréquentation régulière dès la Petite section.

[Décret n° 2019-826 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019](#)



Circulaire de rentrée 2020
(BO n°28 - 10 juillet 2020)
<http://acver.fr/jsp>

Priorité absolue : Consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée.

Programme d'enseignement Modifications
(BO n°31 - 30 juillet 2020)
<http://acver.fr/jsp>

Renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité, et au développement durable.

Recommandations pédagogiques

Des objets pour parler et s'exprimer
Groupe pédagogique départemental « École maternelle »
Commission « aménager, structurer, investir l'espace »
<http://acver.fr/jsr>



Réseau école et nature
<http://acver.fr/jsr>



Osons l'école dehors !
<http://acver.fr/jst>
L'école maternelle dehors?
<http://acver.fr/jsu>



Français - Classe de GS
Priorités en période 1
(septembre et octobre 2020)

Mathématiques - Classe de GS
Priorités en période 1
(septembre et octobre 2020)



ACCOMPAGNER LA SÉCURISATION DU PARCOURS DE L'ENFANT



Dès leur plus jeune âge, les enfants sont intéressés par la langue ou les langues qu'ils entendent. Ils font spontanément et sans en avoir conscience des tentatives pour en reproduire les sons, les formes et les structures afin d'entrer en communication avec leur entourage.

C'est à partir de trois-quatre ans qu'ils peuvent prendre du recul et avoir conscience des efforts à faire pour maîtriser une langue et accomplir ces efforts intentionnellement. On peut alors centrer leur attention sur le vocabulaire, sur la syntaxe et sur les unités sonores de la langue française dont la reconnaissance sera indispensable pour apprendre à maîtriser le fonctionnement de l'écriture du français.

Pour pouvoir lire et écrire, les enfants devront réaliser deux grandes acquisitions : identifier les unités sonores que l'on emploie lorsqu'on parle français (conscience phonologique) et comprendre que l'écriture du français est un code au moyen duquel on transcrit des sons (principe alphabétique).

Ce guide pour l'école maternelle est à articuler avec le guide pour le CP



DES ACTIVITÉS RITUALISÉES POUR APPRENDRE EN S'EXERÇANT

Le Pôle Ressource Pédagogique Ecole Maternelle 91 propose une nouvelle ressource.

Construire des activités ritualisées authentiques et porteuses de sens pour l'enfant
 « Cérémonial, routine ou moment d'apprentissage ? » (C. Berdonneau)

Domaines d'apprentissage

« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »
L'appel
 « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée »
Présents / absents
 « Explorer le monde »
La date, l'emploi du temps

Rites, rituels, activités ritualisées

DEFINITIONS
 Consulter des ressources

Document issu du parcours M@gistere « Activités ritualisées en maternelle »

Vidéos sur le site Neopass action (IFÉ)

Postures et gestes professionnels

- de l'enseignant
- de l'ATSEM

Consulter des ressources

D'autres activités ritualisées ou ritualiser d'autres activités ?

Consulter des ressources

Points de vigilance :

- Durée
- Progressivité
- Niveaux multiples
- Passage à la sphère scolaire

Consulter des ressources

Outre les activités ritualisées "classiques" de regroupement (comme l'appel, les présents/absents, le temps qui passe...), cet outil développe le principe que tout apprentissage qui demande un entraînement régulier peut faire l'objet d'une activité ritualisée.

Quels sont les enjeux ?

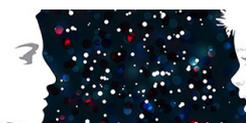
- construire par une répétition éclairée et explicitée des savoirs et savoir-faire signifiants dans différents domaines
- construire une confiance en soi, une autonomie par des repères constants
- développer la mémoire
- développer des capacités d'anticipation

De nombreux exemples permettent une mise en œuvre concrète de cette démarche.

Ce document-ressource sera accompagné dans le cadre d'une action de formation de 3 h sur le département.

<http://acver.fr/jw0>

PROGRAMMATION DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES



Direction des services départementaux de l'éducation nationale
 ESSONNE

91



PÉRIODE 1	PÉRIODE 2	PÉRIODE 3	PÉRIODE 4	PÉRIODE 5
<p>Chut, j'écoute !</p> <p>Action ritualisée filée sur l'année: un texte lu par période suivi de questions de compréhension</p> <p><i>Cliquez ICI pour vous inscrire (jusqu'au 15 novembre)</i></p>				
<p>Vocalisons, oralisons et animons nos comptines et poésies</p> <p><i>Cliquez ICI pour vous inscrire (jusqu'au 15 novembre)</i></p>		<p>Défi maths</p> <p><i>Cliquez ICI pour vous inscrire (jusqu'au 18 décembre)</i></p> <p>La chasse aux graphismes</p> <p><i>Cliquez ICI pour vous inscrire (jusqu'au 18 décembre)</i></p>		
<p>Et sonnent les mots</p> <p><i>Cliquez ICI pour vous inscrire (jusqu'au 15 novembre)</i></p>				
<p>Chercheurs en herbe</p>				